

L'an deux mille dix-neuf et le dix huit du mois de décembre à 19 h 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Dominique BODON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Joël MOCZADLO Nadine EYSSARTEL, Stéphane FONTIN, Jacky ALLEMAND, Henri ANDRIEUX, Agnès AYME, Myriam BERTRAND, Daniel HERMSDORFF, Gérard JACQUAMOND, Christophe PONCHON, Michel REYNAUD, Noëlla ROMMEL.

Présents par procuration : Madame Bénédicte MARTIN à Monsieur le Maire
Madame Stéphanie BORRAS à Madame Agnès AYME
Madame Claudie ARNAUD à Monsieur Gérard JACQUAMOND
Madame Mélinée GHAZIGUIAN à Monsieur Joël MOCZADLO
Monsieur Jean-Claude MUSCAT à Monsieur Henri ANDRIEUX

afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	18

Absents : Madame Lydia COMBEUIL, Messieurs Christian BARNIER, Stéphane DUBREU, Romain MARCELIN, Xavier MASINGUE,

Secrétaire de séance : Madame Agnès AYME

Date de la convocation : 13 décembre 2019

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2 DECISIONS MUNICIPALES

N°	date	prestataire	objet	Montant	durée	Service
213	14/11/2019	SYMBIOSE	LOCATION ET MAINTENANCE D'UN COPIEUR POUR L'ACCUEIL-AGENCE POSTALE	69 € HT/mois (location copieur) 0.003675 € ht/noir et blanc A4-A3 0.03675 € ht/ couleur A4-A3	//	PAG
214	19/11/2019	CULLIGAN	LOCATION ET MAINTENANCE D'UNE FONTAINE A EAU POUR L'ACCUEIL-AGENCE POSTALE	18.50 € ht/mois	60 MOIS	PAG
215	25/11/2019	YOU TRANSACTOR SAS	CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES PDA DE LA POLICE MUNICIPALE	150 € HT/AN (Maintenance matérielle par terminaux FINES) 300 € ht/an (Maintenance matérielle deux terminaux)	3 ans	PM
216	25/11/2019	FROID CUISINE INDUSTRIE	CONTRAT D'ENTRETIEN PREVENTIF POUR LE MATERIEL DE CUISINE DU RESTAURANT SCOLAIRE	1739 € ht 59 € ht/heure main d'œuvre	2020	PEJ
217	25/11/2019	KEYYO COMMUNICATIONS	HOTEL DE VILLE – TELESURVEILLANCE	4.79 ht/mois	//	PAG
238	02/12/2019	SOLIHA 84	OPERATION FACADES	10 974.00 €/an	2020-2021	PAEE
239	02/12/2019	SOLIHA 84	POINT INFORMATION AMELIORATION DE L'HABITAT	6500 €/an	2020-2021	PAEE
240	02/12/2019	SOLIHA 84	CONVENTION RELATIVE AUX ATELIERS COLLECTIFS – HABITAT MULTI-THEMATIQUES	380 € (par atelier à compter du deuxième)	2020 - 2021	PAEE

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune exerce à ce jour en direct la compétence eau potable par la voie d'une délégation de service public avec la SAUR jusqu'au 30 décembre 2020.

La commune a par ailleurs déjà transféré la compétence assainissement au Syndicat Rhône Ventoux

Afin d'assurer une meilleure cohérence dans la gestion de l'eau et de l'assainissement
Afin d'assurer un meilleur portage technique des futurs études et travaux dans le domaine de l'eau potable

Afin de mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle

Afin d'accroître les capacités d'investissement futurs

Afin d'assurer un meilleur service à l'utilisateur

Il est proposé de transférer la compétence eau au syndicat Rhône Ventoux à compter du 1^{er} janvier 2020

Le conseil municipal décide de :

- ↳ **De valider le transfert de la compétence eau potable au Syndicat Rhône Ventoux à compter du 01 janvier 2020**
- ↳ **De valider le transfert des contrats en cours dont la délégation de service public avec la SAUR**
- ↳ **De valider le transfert des résultats budgétaires de l'exercice 2019 : exploitation et investissement**
- ↳ **De valider le transfert de l'actif et du passif**

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Monsieur le Maire précise que la commune de Malaucène a une très importante ressource en eau potable et qu'elle a donné en affermage depuis de nombreuses années (une société exploite le service mais la commune garde la propriété de l'eau).

Il ajoute que la Loi NOTRE impose à partir du 1^{er} janvier 2020 un transfert de compétences aux intercommunalités communauté d'agglomération.

Monsieur Joël MOCZADLO revient sur ce transfert de compétences adopté par les députés mais refusé par les sénateurs. Il informe que la commune perd donc sa compétence en matière de gestion de l'eau potable.

Il ajoute que la CoVe récupère donc cette compétence au 1^{er} janvier 2020 et que celle-ci a décidé que les 25 communes du territoire adhérentes au Syndicat Rhône Ventoux continueraient d'être gérées par ce dernier.

Il explique qu'il lui semble plus judicieux de transférer la compétence au Syndicat Rhône Ventoux afin de garantir un certain nombre de points comme la continuité du service et l'exploitation du service par le délégataire jusqu'à la fin de son contrat soit le 31 décembre 2020.

Monsieur Joël MOCZADLO ajoute que la principale conséquence du transfert au syndicat se situe au niveau des tarifs de l'eau car la part syndicale se substitue à la part communale qui s'élève à 0.54 € le m³ contre 0.73 € le m³ soit une baisse de 0.19 € par m³.

Il ajoute que le Syndicat Rhône Ventoux s'engage à réaliser :

- un certain nombre de travaux prévus par le délégataire,
- les travaux en cours : Grand rue, déplacement de la canalisation des papeteries étant engagés seront terminés par le syndicat,

et que le syndicat devra prendre le relais sur les travaux de clôture du captage du Groseau (travaux obligatoires).

Enfin, il ajoute que le syndicat prolongera sans doute la délégation de service public d'une année mais qu'ensuite la commune intégrera sans doute le contrat de délégation de service public du syndicat Rhône Ventoux avec la compagnie SUEZ.

Les élus souhaitent que dans la délibération soit précisée que c'est la LOI NOTRE qui impose le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire précise que l'eau ne se gère plus comme avant, et que l'heure est venue de mutualiser nos ressources en eau.

L2 – Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du parking du hameau de VEAUX et l'étude réalisée par l'atelier Dragan URBANIAK, celui-ci a récemment remis l'avant-projet qui fait ressortir un coût prévisionnel de 120 394,48€ HT comprenant :

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| 1) Les VRD | 89 038.00 € HT |
| 2) Les Espaces verts | 22 813.00 € HT |
| 3) La Barrière route départementale | 8 543.48 € HT |

La commune a obtenu un financement de la région d'un montant de 40 000 € au titre du CRET et elle peut bénéficier également d'une aide de l'Etat au titre de la DETR 2020 à hauteur de 35% du montant HT soit 42 138,07€.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

projet	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
AMENAGEMENT PARKING TOULOURENC ET BARRIERE ACCES HAMEAU	120 394,48 €	DETR	42 138,07 €	35%
		CRET	40 000,00 €	33%
		total subventions	82 138,07 €	68%
		AUTOFINANCEMENT	38 256,41 €	32%
TOTAL HT	120 394,48 €	TOTAL RESSOURCES	120 394,48 €	100%

Le conseil municipal valide la demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 à hauteur de 35% du montant HT du projet.

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Monsieur le Maire rappelle les divers travaux réalisés à savoir le parking et les toilettes sèches. Il ajoute que des améliorations doivent être apportées pour réguler les flux de la fréquentation et que cela consisterait principalement à réaliser un aménagement paysager du parking, à le rendre payant et à installer une barrière sur la route départementale pendant une période de haute saison où seuls les habitants pourront accéder au hameau.

Monsieur Jacky ALLEMAND demande si le parking payant sera automatique.
Monsieur le Maire informe que non ; il est envisagé que cela soit un garde qui fasse payer le stationnement

L3 – Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de Vaucluse

Rapporteur : Monsieur Joël Moczadlo

Dans le cadre des travaux de détournement de la canalisation d'eau potable passant au travers du site des papeteries dont le cout est évalué à 548 308.00 € HT, il est proposé de solliciter des financements auprès de l'agence de l'eau et du conseil départemental à hauteur de 15% chacun soit 164 492.40 €, le montant de l'autofinancement prévisionnel est donc de 383 815.60 € HT

Le conseil municipal valide les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2. FINANCES

2.1 – Décision modificative

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de faire face aux dépenses engagées il est proposé de modifier les crédits en section d'investissement

Dépenses

Art 2115 : + 12 000 € (frais de notaire acquisition bâtiment Centenaire)

Art 2313 : - 12 000 € (travaux bâtiments)

Le Conseil municipal valide la modification des crédits ci-dessus proposée.

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin de permettre l'avancement de grade d'une ATSEM et avec l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion du Vaucluse réunie le 27 novembre 2019, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs suivante à compter du 01 janvier 2020 :

Création de poste :

- ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet

Le conseil municipal valide la modification du tableau des effectifs

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4. INFORMATION

4.1 - COMMISSIONS DE LA COVE

date	Commission CoVe	Délégué-e	Objet
28 novembre 2019	Action sociale et petite enfance	Noëlla ROMMEL	Conventions annuelles d'objectifs et de financement 2020 avec les associations gestionnaires des crèches Proposition de nouveaux critères pour l'admission en structures multi-accueil (SMA) intercommunales Convention territoriale globale 2020/2023 avec la Caf de Vaucluse

7.2 - COMITES SYNDICAUX

date	Comité syndical	Délégué-e	Objet
11 décembre 2019	SMAEMV	M. le Maire	Comité de pilotage du site Natura 2000 « Ouvèze Toulourenc »
16 décembre 2019	SMAEMV	M. le Maire	Procès-verbal du Comité Syndical du 17 octobre 2019 Compte rendu des décisions du Président Budget principal – Exercice 2019- Immobilisations corporelles et incorporelles à réformer (Annule et remplace la délibération du Comité Syndical du 17 octobre 2019 n°084-258400019-20191017-71-2019-DE) Clôture du Budget Annexe projet PNR Mont-Ventoux Programme LEADER 2014-2020 – Soutien pour les frais de fonctionnement et l'animation – 2020 – Demande de subvention Création d'un emploi de rédacteur principal de première classe à temps complet et suppression d'un emploi de rédacteur principal de deuxième classe Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité Contrat régional d'Equilibre Territorial 2019-2020 + Annexes Programme pédagogique d'éducation à l'environnement et au territoire plan. Climat de la région Sud – Mesure 100 – Demande de subvention

4.3 - COMMISSIONS MUNICIPALES

date	Commission	Vice-président	Objet

4.4 - REUNIONS

date	Elu(e) en charge du dossier	Objet

4.5 - FESTIVITES

20 DECEMBRE 2019	MAIRIE	SPECTACLE DE NOEL	
30 DECEMBRE 2019	MOTO PASSION CARPENTRAS	1ER RASSEMBLEMENT MOTOCYCLISTE DE LA SAINT SYLVESTRE	PARKING FACE AU CHALET LIOTARD
07 JANVIER 2020	OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE		
10 JANVIER 2020	VOEUX AU PERSONNEL		
17 JANVIER 2020	AGENCE POSTALE - INAUGURATION OFFICIELLE		
19 JANVIER 2020	DETENTE ET LOISIRS	ASSEMBLEE GENERALE	GRANDE SALLE
25 JANVIER 2020	ARPAM	ASSEMBLEE GENERALE	GRANDE SALLE
	VOEUX A LA POPULATION		

Questions diverses :

Concernant les travaux réalisés sur la route de veaux, Monsieur Jacky ALLEMAND ajoute que selon lui le tracé en peinture réalisé ne se voit pas assez bien.

La séance est levée à 20h00